La situation d’Ibn Bâz et son statut

Cheykh ‘Abder-Rahman Ibn Talâ’ Al Mikhlif

Ceci est un exposé de la croyance du Cheykh de la secte pseudo-salafi et une réponse à ceux qui s’abstiennent de l’excommunier

Question :

Certains disent qu’Ibn Bâz ignorait la réalité et la situation de l’état saoudien car il a été trompé, et donc ils n’ont pas la certitude qu’il savait vraiment ce qui se passait dans cet état. De ce fait, ces frères ne veulent pas le juger en se basant sur une suspicion, ils veulent le juger qu’en ayant la certitude de sa situation.

Réponse du Cheykh :

Concernant le jugement d’Ibn Bâz, cela dépend de la situation des gens. Il y a celui qui est loin et qui ne peut connaitre sa situation ou alors que certaines choses lui soient dissimulées le concernant, de ce fait nous ne pouvons pas le rendre mécréant à cause qu’il n’a pas la connaissance parfaite de sa situation. Mais, nous devons lui expliquer, et s’il n’a pas reçu d’explication, nous ne pouvons pas faire son tekfir. Toutefois, ils nous incombent de bien lui exposer son cas.

Beaucoup de gens qui vivent dans certaines contrées et plus particulièrement en Europe ignorent la situation d’Ibn Bâz, ou alors ils savent certaines choses et ignorent d’autres choses, ce qui fait qu’ils ne peuvent se prononcer sur son jugement. Par contre, celui qui connaît sa situation et le jugement légale qui en découle, il ne lui pas permit de s’abstenir de sa mécréance.

Et donc, comme nous l’avons déjà rappelé Ibn Bâz était au courant de tout.

Concernant le fait que cet état [l’Arabie Saoudite] juge par la loi du Tâghût, ce n’est pas quelque chose de nouveau, car ils jugent avec le Tâghût depuis plusieurs années [ndt : depuis plus de soixante ans].

Et le Mufti Muhammed Ibn Ibrahim Âl Cheykh qui était le professeur d’Ibn Bâz, envoya des fatwas aux dirigeants de cet état[1] concernant la présence des lois humaines dans divers règlements [Nizâm], comme le code de la banque, l’ordonnance de l’armée, le règlement de la chambre de commerce etc.. Et chacun de ces règlements possèdent un tribunal pour y juger. À titre d’exemple, le riba [l’intérêt usuraire] est interdit à la base, alors comment faire pour y juger ? Ils jugent le riba par les lois humaines. Lorsqu’une personne est en conflit avec une banque, il ne lui pas permit de se diriger vers un tribunal Islamique, car il sait que le riba ne peut être jugé dans les tribunaux légaux. Et donc, ils ont rendu licite le fait de se rendre vers le tribunal des banques. Ibn Bâz savait tout ça, il était au courant de la présence des tribunaux des banques, du tribunal de commerce et de l’industrie.

Et il a reçu et lu des messages de rappel pour le conseiller [Mudhakira an-Nasiha] de la part de cent cinquante Cheykh, il y était mentionné toutes les choses par lesquelles on juge par autre que la loi d’Allah et que cet état contredit la loi d’Allah dans beaucoup de domaine. Ibn Bâz les a lues et au début il les a montrés au gouvernement mais lorsqu’ils se sont retournés contre lui, il a fait un revirement sur sa parole et il a réfuté les auteurs et il a dénigré leurs conseils. Voilà en ce qui concerne cette affaire.

Concernant l'affaire suivante, Ibn Bâz savait aussi avec certitude, la situation des états qui jugent avec lois forgées [Qânûn] comme : le Koweït, les pays du golfe, l'Egypte et d'autres parmi ces états... Ils savaient qu'ils jugeaient avec ces lois, malgré cela, il n'a pas excommunié ces dirigeants. Cela l'a donc mené à considérer que ses dirigeants sont les détenteurs de l'autorité [Oulu al amr] et de ce fait, il obligatoire de les écoutés de leur obéir eux et leurs lois ! Puisqu' ils ne sortent pas de leurs lois, ils le disent eux-mêmes dans leurs constitutions : qu'ils ne jugent qu'avec les lois forgées, jusqu'à même mettre comme condition de suivre ce Qânoûn. Et malgré cela, Ibn Bâz les considéra comme les détenteurs du pouvoir : qu'on doit obéir et qu'il est interdit de se rebeller contre eux. Plus tard, il déclara même que ceux qu'ils sortent contre eux sont des Khawarij !

Alors qu'il connaissait la cause pour laquelle ils voulaient sortir contre eux, il savait que c'était parce qu'ils jugeaient avec les lois humaines, lui-même le répétait que ces lois sont fausses et qu'elles sont de la mécréance ; que ça soit de la grande ou de la petite mécréance. En outre, il les a aidés contre les monothéistes par sa langue et considéra les monothéistes comme des Khawarijs, qu'il faut obligatoirement désavouer ; et il considéra les Tawâghîts comme les détenteurs de l'autorité, dont l'obéissance est obligatoire et qu'il est interdit de se rebeller contre eux.

La question sur le fait qu'Ibn Bâz n'était pas au courant, est totalement fausse ! Il savait tout avec certitude. Nous-même, quand nous étions jeunes sommes allés chez Ibn Bâz, et nous avons discuté avec lui sur le tekfir de ces dirigeants, Al Saud. Il nous a dit : « sortez, sortez, Khawarij, Khawarij » ! Et en dehors de nous, beaucoup l'ont rencontré et lui ont expliqué. Il a même eu une rencontre avec Sarfar al Hawali et Salman al 'Awda et d'autres Macha-ikh, ils lui ont expliqué la réalité de ce qui se passe dans cet état, mais ensuite il s'est retourné contre eux, et il a émis des fatwas pour les faire arrêtés. La situation ici est très claire, il savait qu'il y avait des banques usurières, et que ces banques possèdent des lois, des Qawânîn, des intérêts etc... Mais il n'a pas voulu faire le tekfir de ces états, car il savait ce qu'impliquait de faire leur tekfir.

Un jour, il fut interrogé sur le président d'Egypte, il dit : « ce président juge avec le Tâghût et emprisonne les jeunes pour leur religion, il est certes tombé dans la mécréance mais je me désavoue de faire son tekfir » [2]

Et lorsque que Saddam Husseyn a envahi le Koweït, il y a eu une grande réunion dans la péninsule, ils ont discuté sur le fait de remettre en place le gouvernement légal islamique au Koweït. Mais quel chari'a ? Cet état juge avec le Tâghût avec une constitution ?! Comment dites-vous que c'est un état légal ? Cet état qui juge avec le Tâghût est un état Islamique ?! Ils ont nommé l'état koweitien qui juge avec une constitution [dustûr] : état légale [ya'ni qui juge avec la chari'a : dawla cha'iyya, machrou'a, hukûma jaiza] il est permis de leur obéir et de se soumettre à eux en sachant qu'ils jugent avec le Tâghût. Cette parole se trouve dans les fatâwâ d'Ibn Bâz. [3]

Donc, Ibn Bâz n'ignorait pas la situation de l'état des al Saud, des pays du golfe et des autres états. Mais, certains frères s'innocentent de faire son tekfir, par peur de faire le tekfir d'un Musulman alors qu'ici l'affaire est claire, il était dans les rangs des mécréants et non dans les rangs des monothéistes, il sait mis du côté des mécréants, il a combattu pour eux : par sa langue, ses fatwas et il s'est mis de leur côté. Cela rentre dans parole d'Allah ta'âlâ :

الَّذِينَ آمَنُوا يُقَاتِلُونَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَالَّذِينَ كَفَرُوا يُقَاتِلُونَ فِي سَبِيلِ الطَّاغُوتِ فَقَاتِلُوا أَوْلِيَاءَ الشَّيْطَانِ إِنَّ كَيْدَ الشَّيْطَانِ كَانَ ضَعِيفًا

« **Les croyants combattent dans le sentier d'Allah, et ceux qui ne croient pas combattent dans le sentier du Tâghût. Eh bien, combattez les alliés de Diable, car la ruse du Diable est certes, faible.** » [4:76]

Et ces jeunes il les a diffamés, il les a faits emprisonnés, il les a faits exécutés, il savait très bien qu'ils ont commis cela pour combattre les Tawâghîts et il savait la raison pour laquelle ils voulaient combattre ces Tawâghîts ? Il savait que ces jeunes faisaient le tekfir de ces Tawâghîts parce qu'ils ne jugeaient pas avec la loi d'Allah. Il savait qu'ils ne faisaient pas leurs tekfir à cause des grands péchés [al kaba-ir] mais bien parce qu'ils jugeaient avec le Tâghût. Et il a décrété de les faire emprisonnés pour avoir fait le désaveu et le tekfir du Tâghût.

Alors qu'il savait pourtant qu'Allah nous a ordonné de combattre le Tâghût :

وَقَاتِلُوهُمْ حَتَّى لَا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ الدِّينُ كُلُّهُ لِلَّهِ

« **Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association [fitna], et que la religion soit entièrement à Allah** » [8:39]

Il connaissait ce verset et l'obligation de combattre les Tawâghîts[4], malgré cela, il s'est mis dans leur rang, il les a défendus, il a dénigré les monothéistes, et il les a même rendus mécréant en disant « qu'il ne croit pas en Allah et au jour dernier »[5] ; par contre [pour lui] les Tawâghîts croient en Allah et au jour dernier, et de ce fait il est obligatoire de leur prêter serment d'allégeance [al bay'a] et de rentrer dans leur obéissance, ainsi que de se soumettre à eux. Alors qu'il savait, qu'ils ne jugeaient pas avec la loi d'Allah. Il savait que les pays du golfe et les autres ne jugent pas non plus avec la loi d'Allah, mais qu'ils jugent avec le Tâghût. Cependant, il rendit obligatoire de leur faire la bay'a, il rendit obligatoire de s'allier à eux, et il interdit de sortir contre eux.

Par conséquent, cela est la plus grande forme d'alliance [A'zham al Muwâlâ] qui expulse de l'Islam.

Source : Audio du Cheykh [Tekfir Ibn Baz] http://www.archive.org/details/takfir_ulama_taghut

----

[1] voir Majmou' al fatâwâ de Muhammed Ibn Ibrâhim [Volume12/250-256]

[2] Ibn Bâz dit : « *Ce que je pense des gouverneurs d'Egypte et d'ailleurs, ...je pense qu'il y a en eux le mauvais et la mécréance, mais l'homme doit faire attention a ne pas taxer de mécréant qui que ce soit tant qu'il n'a pas rendu cela licite, et nous demandons à Allah de nous protéger.* » [Voir le débat avec Salman al 'Awda]

[3] voir Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 7/360

[4] L'imam Nawâwî dit « *Al Qâdhî Ibn 'Iyâdh a dit : « Les savants de l'islam sont unanimes pour dire que l'autorité ne peut être confiée à un mécréant et que s'il devenait mécréant alors il faudra qu'il s'écarte.* » [Charh Sahîh Mouslim 12/229]

Et Il dit également (Al Qâdhî ibn 'Iyâdh) « *Donc, s'il (le gouverneur) est pris par la mécréance et change la Charî'ah, ou bien invente une innovation, il sort du pouvoir et l'obéissance envers lui est rendue nulle. Et il est obligatoire aux musulmans d'appliquer cela, de l'évincer et de le remplacer par un gouverneur juste s'ils ont la capacité de le faire. Et lorsque cela ne peut se produire, excepté par le biais d'un groupe de gens, il est obligatoire pour eux d'appliquer cela en délogeant le mécréant. Et cela n'est pas obligatoire concernant un innovateur, sauf s'ils pensent qu'ils ont la capacité de le faire.*»

[5] Ibn Bâz dit : « *Et il ne fait aucun doute que ce genre d'acte n'est commis que par quelqu'un qui ne croit pas en Allah et au jour dernier.* [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 9/254, 255]

[6] Le Cheykh ‘AbdelQâdir Ibn ‘Abdel’Azîz les considère aussi comme des mécréants lorsqu’il dit : « *Ce que nous voyons à notre époque chez ces gouverneurs apostats dans tout ces pays, ce sont ces cheykhs employés par ces dirigeants, surnommé par des titres tel que « éminence et honorable Cheykh… » Qui sont chargé de manipuler la populace afin d’aider ces dirigeant à propager leur mensonges, Il n’y a aucun doute sur la mécréance et l’apostasie de ces cheykhs là, car Allah a dit «* **Celui d’entre vous qui les prend pour allié est un des leurs…** *» Et pour avoir été satisfait de leur mécréance, et pour ne pas avoir jugé mécréant ces dirigeants mécréants, dont la mécréance est prouvée par les preuves. ‘Abdallah Ibn Moubârak a dit : « Qui corrompt la religion si ce n’est les rois, et les savants du mal et ceux qui les suivent…* »